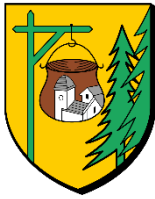




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210906_02

Séance du 6 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation : 31 août 2021

Date d'affichage du compte rendu : 13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Projet Centre bourg (209001M) **Attribution des marchés de travaux pour les lots 7, 9, 12 et 14**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour le Projet Centre bourg et notamment :

- celle du 2 mars 2020 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 5 octobre 2020 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à la société SARL ARCHI+TECH (BESANÇON),
- celle du 7 juin 2021 approuvant la phase PRO pour un coût de travaux estimé à 2 006 000 € HT,
- celle du 5 juillet 2021 attribuant les marchés de travaux pour les lots 1 (désamiantage) et 2 (démolition) pour un montant global de 39 200 € HT,

Considérant la demande de permis de construire n° PC 039 331 21 C0006 déposée le 4 mai 2021,

Considérant les subventions escomptées ou obtenus de l'État, de la Région, du Département, de l'ADEME et de tout autre programme susceptible d'aider financièrement l'opération ;

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 30 juin 2021 et le choix du pouvoir adjudicateur de proposer de retenir les entreprises dont le détail figure ci-dessous, pour un montant global de 81 335,29 € HT soit 97 602,34 € TTC :

Lot 7 – Étanchéité

Entreprise SECOBAT – 21850 SAINT APOLLINAIRE
pour un montant de 15 927,78 € HT

Lot 9 – Métallerie

Entreprise VERDET – 25000 BESANÇON
pour un montant de 39 906,00 € HT

Lot 12 – Revêtements de sols souples

Entreprise MSB REVETEMENT - 71390 SAINT BOIL
pour un montant de 4 001,51 € HT

Lot 14 – Ascenseur

Entreprise ORONA ACREM – 21850 SAINT APOLLINAIRE
pour un montant de 21 500,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot 7 – Étanchéité

Entreprise SECOBAT – 21850 SAINT APOLLINAIRE
pour un montant de 15 927,78 € HT

Lot 9 – Métallerie

Entreprise VERDET – 25000 BESANÇON
pour un montant de 39 906,00 € HT

Lot 12 – Revêtements de sols souples

Entreprise MSB REVETEMENT - 71390 SAINT BOIL
pour un montant de 4 001,51 € HT

Lot 14 – Ascenseur

Entreprise ORONA ACREM – 21850 SAINT APOLLINAIRE

pour un montant de 21 500,00 € HT

- autorise le président du SIDEC à passer les marchés avec les entreprises retenues,
- délègue à M. le Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le code de la commande publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- d'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE